AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C0593
FR0010526814-OP008-AS05

18 mars 2021

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

SUPERSONIC IMAGINE

(Euronext Growth)

Complément à D&I 221C0408 du 22 février 2021

1. Le 18 mars 2021, le projet de note établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la société SUPERSONIC IMAGINE[1] en réponse au projet d'offre publique d'achat simplifiée déposé, le 22 février 2021, par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, agissant pour le compte de la société Hologic Hub Ltd.[2], a été déposé.

 Ce projet de note en réponse qui contient notamment (i) le rapport établi par le cabinet Crowe HAF, représenté par M. Olivier Grivillers, mandaté, le 16 février 2021, par le conseil d'administration de la société SUPERSONIC IMAGINE (sur proposition d'un comité *ad hoc* comprenant une majorité de membres indépendants) en qualité d'expert indépendant, en application des dispositions de l'article 261-1 I, 1°, 2°, 4° II et III du règlement général, pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique d'achat simplifiée, y compris en cas de retrait obligatoire éventuel, et (ii) l'avis motivé du conseil d'administration de la société SUPERSONIC IMAGINE en application des dispositions de l'article 231-19, 4° du règlement général, est diffusé en application des dispositions de l'article 231-26 du règlement général.

2. Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres SUPERSONIC IMAGINE sont applicables.

[1] Société transférée d'Euronext Paris sur Euronext Growth Paris le 30 décembre 2020.
[2] Contrôlée par la société Hologic Inc.